

Le RSA : un emplâtre sur une jambe de bois !

Le gouvernement a confirmé le fait de vouloir financer le Revenu de solidarité active (RSA) par un prélèvement de 1,1 % sur les revenus du capital. Le pire semble ainsi évité, puisque, à l'origine, le RSA devait être financé par une baisse de la prime pour l'emploi, les pauvres finançant ainsi les plus pauvres. Deux problèmes subsistent néanmoins. L'un concerne le financement lui-même, l'autre la nature même du RSA.

Concernant le financement, le prélèvement envisagé va toucher de la même manière les gros épargnants et les petits. En effet, contrairement à l'impôt sur le revenu qui est un impôt progressif qui pèse sur les plus riches, ce prélèvement est strictement proportionnel. En pratique donc, l'essentiel de l'effort sera supporté par les « classes moyennes » et touchera peu les grosses fortunes. Il s'agit là d'un choix politique qui vise à les exonérer. Si le gouvernement voulait vraiment taxer le capital, il aurait pu s'en prendre, par exemple, aux stock-options, dont la Cour des comptes a récemment rappelé que le fait qu'elles ne soient pas soumises à cotisations sociales induisait un manque à gagner de trois milliards d'euros.

Mais c'est l'objectif même du RSA qu'il faut interroger. S'il sera évidemment le bienvenu pour les personnes concernées, force est de constater qu'il entérine un modèle salarial bien particulier, celui de l'emploi à temps partiel, très faiblement payé. Dans ce modèle, le SMIC tend à devenir, non plus le salaire minimum, mais maximum ! Le choix du RSA, c'est le choix d'une société où se développe le travail précaire et dans laquelle le nombre de travailleurs pauvres augmente.

Pour l'Union syndicale Solidaires, c'est cette logique qu'il faut remettre en cause pour refaire du contrat à durée indéterminée à temps plein la norme de l'emploi. Ce n'est pas le choix du gouvernement qui s'acharne à détricoter le droit du travail pour favoriser la flexibilité et la précarité du travail.

Le 28 août 2008